

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3884-2014

Phase 3

Demande pour la fermeture
réglementaire des livres de Gazifère
Inc. pour la période du 1er janvier
2013 au 31 décembre 2013, demande
d'approbation du plan
d'approvisionnement et demande de
modification de ses tarifs à compter du
1er janvier 2015
(R-3884-2014, Phase 3)

PREUVE DU GRAME

Préparé par

Nicole Moreau
Analyste environnement et énergie
EnviroConstats

En collaboration avec

Valentina Poch
Analyste interne pour le GRAME

Pour le Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)

DÉPOSÉ À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Le 2 octobre 2014

MANDAT

Pour le présent dossier, le GRAME a retenu les services de son analyste interne, Mme Valentina Poch, détentrice d'un baccalauréat en sciences et d'une maîtrise en ATDR, et de sa consultante externe madame Nicole Moreau, analyste en énergie et environnement. Madame Moreau possède une formation de premier cycle en administration et comptabilité de l'école des Hautes études commerciales de l'Université de Montréal, de même qu'une maîtrise en sciences de l'Environnement de l'UQAM. Ces analystes ont participé à la rédaction de mémoires du GRAME aux dossiers précédents de Gazifère portant sur les enjeux abordés dans les présentes observations.

Table des matières

Mandat	3
Plan global en efficacité énergétique	5
Cible de Gazifère selon la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015.....	5
L’approbation des budgets du Plan global en efficacité énergétique pour les années témoin 2015 et 2016.....	8
Résultats PGEÉ 2014.....	8
Budget PGEÉ 2015	9
Superposition des programmes	12
Système de plafonnement et d’échange de droits d’émission de gaz à effet de serre (SPEDE).....	14
Stratégie d’achat des droits d’émission de GES et coûts associés.....	14
Maintien du compte de frais reportés hors base de tarification et portant rémunération au taux de rendement	15
Coûts évités prévus par types d’usage en fonction du Cavalier tarifaire	16
Conclusion SPEDE.....	17

PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Cible de Gazifère selon la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015

Le gouvernement du Québec établissait la cible en économies d'énergie que doit atteindre le secteur du gaz naturel en se basant sur les plans d'efficacité énergétique des distributeurs de gaz naturel au Québec, soit Gaz Métro et Gazifère. Donc en incluant dans la cible de ce secteur, les résultats du PGEÉ de Gazifère pour cette période. Un lien clair est fait entre les cibles déterminées par les PGEÉ des Distributeurs et celle de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015.

Le gouvernement demande à Gaz Métro et à Gazifère d'accroître de 96,9 millions de mètres cubes (Mmc) 7 à 350 Mmc – soit de 90 000 tep à 310 000 tep – la cible d'économies d'énergie visée et de prolonger de 2008 à 2015 leur plan d'efficacité énergétique. L'augmentation de la cible représente des économies annuelles d'environ 100 millions de dollars pour les consommateurs, au prix actuel du gaz naturel.

Note 7 de bas de page : Ce total comprend la cible définie dans le Plan global en efficacité énergétique de Gaz Métro (79,7 millions de mètres cubes), les économies d'énergie financées par le Fonds en efficacité énergétique de Gaz Métro (16,1 millions de mètres cubes) et la cible déterminée par Gazifère (1,1 million de mètres cubes). (Notre surligné)

Référence : Stratégie énergétique du Québec 2006-2015, page 44

Aux dossiers R-3665-2008 et R-3840-2013, le GRAME présentait une analyse de la cible annuelle à atteindre par Gazifère. Le GRAME identifiait au dossier R-3665-2008 (Phase II) pour Gazifère une cible globale de la Stratégie énergétique équivalente à 9,45 Mm³ sur 10 ans¹.

Le GRAME rappelle, tel qu'il l'a fait valoir au dossier R-3840-2013, ainsi qu'au dossier R-3793-2012, que Gazifère proposait un état d'avancement des économies d'énergie réalisées entre 2006 et 2012 avec des données prévisionnelles jusqu'en 2015 plus favorables pour les années 2012 à 2015. De plus, le GRAME y constatait une différence significative entre les données prévisionnelles pour 2012 et les résultats réels identifiés pour la fermeture des livres de 2012, puisque Gazifère y prévoyait 404 506 m³ d'économies² alors que ses résultats réels étaient de 150 554 m³, ne représentant que 37 % de ses prévisions initiales.

¹ Preuve GRAME R-3665-2008 (Phase II), page 29 : *Ce qui revenait à dire que Gazifère a distribué au Québec, en 2005, environ 2,7% des volumes de gaz en mc comparativement à 97,29 % pour la SCGM. Donc, en évaluant la part exigible par la Stratégie énergétique du Québec de 350 Mmc sur l'horizon de 2015, Gazifère devrait rencontrer des économies de l'ordre de 9,45 Mmc sur dix ans et de 0,945 Mmc par an.*

² R-3793-2012, Phase I, GI-13 Document 1, réponse 1.1, p. 2

De plus, le GRAME constatait au dossier R-3840-2013 que Gazifère ne prévoyait pas rétablir la situation pour les années 2013 à 2015, en annonçant des prévisions inférieures de 40 % à ses prévisions antérieures. En résumé, Gazifère prévoyait au dossier R-3793-2012 pouvoir réaliser 404 506 Mm³ d'économies d'énergie en 2012, en 2013, en 2014 et 2015, au lieu de 150 554 Mm³ réalisées en 2012, de même qu'une réduction de ses prévisions subséquentes à 243 652 Mm³ en 2013, 2014 et 2015.

Réponse 1.1 :

Tableau 1 : État d'avancement des économies d'énergie réalisées entre 2006 et 2012 avec prévisionnel jusqu'en 2015 (en m³)

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
528 120	1 100 379	773 689	512 852	567 139	431 092	150 554	243 652	243 652	243 652

Référence : R-3840-2013, Phase 2, Réponse de Gazifère Inc. à la demande de renseignements du GRAME, GI-22 Document 1, Réponse 1.1, page 2

Tableau 1 : État d'avancement des économies d'énergie réalisées entre 2006 et 2012 avec données prévisionnelles jusqu'en 2015 (en m³)

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
528 120	1 100 379	773 689	512 852	567 139	431 092	404 506	404 506	404 506	404 506

Référence : R-3793-2012, Phase I, GI-13 Document 1, Réponse de Gazifère Inc. à la demande de renseignements du GRAME, Réponse 1.1, p. 2

Voyons maintenant comment Gazifère compte procéder pour atteindre la cible de la Stratégie d'ici la fin de la période 2006-2015. Gazifère met à jour ses résultats de 2013 en établissant des économies d'énergie de 433 764 Mm³, en hausse par rapport à ses prévisions antérieures. Gazifère semble avoir redressé à la hausse la tendance antérieure pour maintenir des résultats supérieurs en termes de m³ économisés, sans toutefois revenir aux résultats obtenus entre 2006 et 2010.

Tableau 1 : État d'avancement des économies d'énergie réalisées entre 2006 et 2013 avec données prévisionnelles jusqu'en 2015 (en m³)

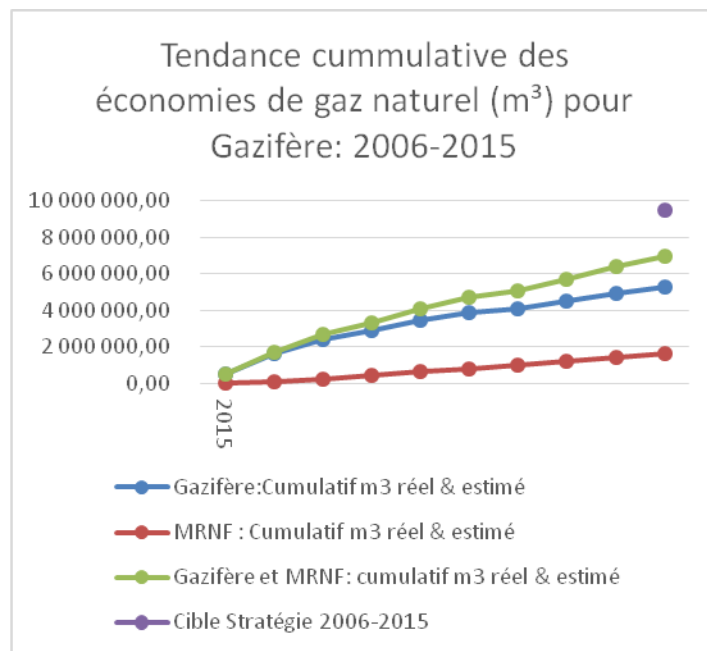
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Secteur résidentiel	321 576	622 409	679 489	361 264	216 029	94 919	81 190	120 816	156 127	138 648
Secteur C&I	206 544	477 970	94 200	151 588	351 109	336 173	69 364	312 948	284 044	231 051
Total	528 120	1 100 379	773 689	512 852	567 139	431 092	150 554	433 764	440 171	369 700

Les économies identifiées entre les années 2006 et 2013 correspondent aux données de fermeture des livres approuvées par la Régie. Quant aux économies estimées pour l'année 2014, elles correspondent à la projection effectuée en utilisant les résultats réels après 8 mois ainsi que les projections d'ici la fin de l'année (exercice de 8 + 4).

Les économies de l'année 2015 sont quant à elles sujettes à l'approbation de la Régie dans le cadre du présent dossier. Elles tiennent compte des modifications proposées aux programmes Système combo en réponse à la question 5.2 de l'ACEF à la pièce GI-25, document 1, de même que les changements proposés pour le programme Fenêtres Energy Star et Supplément pour les MFR- volet résidentiel en réponse à la question 14.4 de la Régie à la pièce GI-24, document 1.

Référence : R-3884-2014, B-157, Réponse de Gazifère à la demande de renseignements du GRAME, RDDR no 1

Ainsi, Gazifère est loin de réaliser sa part d'économies de la cible de la Stratégie énergétique qui s'élève à 9,45 Mm³ sur 10 ans³, et cela, même en combinant une estimation croissante totale de 1,63 Mm³ des économies d'énergie pouvant être réalisées par le bureau d'efficacité énergétique du Ministère des ressources naturelles et de la faune pour la clientèle de Gazifère :



Conséquemment, le GRAME recommande à la Régie d'indiquer à Gazifère d'augmenter ses efforts pour améliorer les résultats de son PGEÉ. Il serait également opportun d'associer une bonification à Gazifère par m³ économisé, associée à une cible inférieure liée aux résultats du PGEÉ, tout comme c'est le cas pour Gaz Métro. Le GRAME recommande que soit mise en place une méthodologie de bonification incitative.

³ Preuve GRAME R-3665-2008 (Phase II), page 29 : Ce qui revenait à dire que Gazifère a distribué au Québec, en 2005, environ 2,7% des volumes de gaz en mc comparativement à 97.29 % pour la SCGM. Donc, en évaluant la part exigible par la Stratégie énergétique du Québec de 350 Mmc sur l'horizon de 2015, Gazifère devrait rencontrer des économies de l'ordre de 9,45 Mmc sur dix ans et de 0,945 Mmc par an.

L’approbation des budgets du Plan global en efficacité énergétique pour les années témoin 2015 et 2016

Selon le GRAME, il est opportun, en lien avec l’approbation des budgets du PGEÉ 2015-2016, de compléter l’analyse des résultats de l’évolution du PGEÉ dans le temps afin que Gazifère s’approche de sa cible à atteindre à titre de distributeur de gaz naturel⁴ à l’horizon 2015. Les programmes du PGEÉ mis en place par Gazifère, de même que les efforts de promotions de ceux-ci revêtent une importance significative dans l’atteinte de cette cible.

Résultats PGEÉ 2014

Dans ses efforts d’amélioration de la performance de son PGEÉ, le GRAME constate que Gazifère s’apprête à rencontrer des résultats plus performants en 2014 que ceux prévus et qu’il est probable que le budget prévisionnel de 2014 soit dépassé compte tenu d’un nombre plus élevé de participants aux programmes, notamment grâce au crédit d’impôt provincial, qui a augmenté le nombre de participants, de même que l’ampleur des projets réalisés au programme Fenêtre Energy Star.⁵

Le GRAME abonde dans le même sens que Gazifère lorsqu’elle indique que *le dépassement des objectifs du PGEÉ ne devrait pas faire l’objet de restrictions particulières dans un contexte où tous, clients et distributeur, bénéficient d’un compte d’écart.*⁶

Gazifère indique également : *qu’il serait dommage de mettre fin à un programme qui affiche un dépassement significatif avec pour seul motif que ce programme affiche de trop bons résultats. Une telle décision ne ferait que compromettre les efforts entrepris jusqu’à présent par l’entreprise visant à optimiser son offre en matière d’efficacité énergétique. Par ailleurs, Gazifère estime qu’il ne serait par prometteur d’envoyer à sa clientèle un double message. Si Gazifère souhaite faire de l’efficacité énergétique une priorité pour sa clientèle, elle doit avoir les moyens de ses ambitions.*⁷ (Notre souligné)

Gazifère indique que plusieurs facteurs propres au marché dans lequel elle opère font en sorte qu’elle prévoit une amélioration des résultats en efficacité énergétique, notamment pour le cas des programmes Fenêtre Energy Star et Appui aux initiatives - Optimisation énergétique des bâtiments⁸ qui démontrent des résultats prometteurs au 30 juin 2014 comparés aux objectifs prévus à cette même date (6 mois).

⁴ Stratégie énergétique du Québec 2006-2015, page 44

⁵ R-3884-2014, Phase 3, B-0155, Réponse de Gazifère à la demande de l’ACEFO, numéro 5.2

⁶ R-3884-2014, Phase 3, B-0155, Réponse de Gazifère à la demande de l’ACEFO, numéro 5.2.1

⁷ R-3884-2014, Phase 3, B-0155, Réponse de Gazifère à la demande de l’ACEFO, numéro 5.2.1

⁸ R-3884-2014, Phase 3, B-0118 Résultats des programmes en efficacité énergétique au 30 juin 2014 comparés aux objectifs prévus à cette même date (6 mois) Cause tarifaire 2015

Budget PGEÉ 2015

Mieux encore, Gazifère indique que récemment, les prévisions du programme Système combo seront significativement supérieures, avec un ajout de 150 participants, aux 50 participants prévus initialement, de sorte que les économies d'énergie passeraient de 23 568 m³ à 70 703 m³, donc le budget requis passerait de 25 000 \$ à 75 000 \$.⁹

Concernant l'ajout de participants au programme Fenêtre Energy Star, le GRAME souligne que le programme de crédit gouvernemental ne sera pas nécessairement reconduit pour les prochaines années et qu'il serait contreproductif, à la fois de créer un arrêt provisoire dans ce programme, de même que de transmettre un message contraire à la clientèle de Gazifère à celui qui est transmis aux clients à l'électricité, puisque ceux-ci continuent de profiter d'un programme similaire en 2015 et 2016.

En réponse à la demande de la Régie, Gazifère indique que : *Bien que les programmes offerts diffèrent, Gazifère n'a pas d'objection à concentrer ses efforts à la promotion de l'installation de fenêtres certifiées Energy Star. En abandonnant l'octroi d'une aide financière pour l'installation de cette mesure, le budget pour ce programme passera de 60 000 \$ à 0 \$ en 2015 et de 45 000 \$ à 0 \$ en 2016.*¹⁰ **Le GRAME ne recommande pas que ce changement soit apporté au budget du PGEÉ de Gazifère.**

Réduire les avantages en efficacité énergétique pour les clients de Gazifère revient à affecter l'avantage économique concurrentiel du gaz naturel, déjà que la venue du SPEDE affecte à la baisse un tel avantage vis-à-vis l'électricité.

Ci-dessous, le maintien de ces programmes pour la clientèle d'Hydro-Québec :

Tableau B-1 :
Hypothèses de calcul 2015

Programmes et activités du Distributeur	Nombre * (unités/projets)	Gain unitaire moyen net ** (kWh/an)	Impact énergétique (GWh ajoutés nets)	Effet d'entraînement Participants	Bénévolat	Opportunisme
Marché Résidentiel						
Sensibilisation Mieux consommer (excluant l'influence du tronc commun)	119 181	150	18	n/a	n/a	n/a
Programmes spécifiques Mieux consommer						
Produits Mieux consommer						
Piscines efficaces	14 637	1 571	23	n/a	n/a	n/a
Éclairage	2 698 035	26	69	0,3%	363%	14%
Fenêtres et portes-fenêtres (pi ca)	4 238 106	2	9	n/a	n/a	n/a
Fenestration écoénergétique multilogements (pi ca)	535 322	6	3	1%	5%	2%
Produits économiseurs d'eau et d'énergie (trousses)	36 983	338	13	n/a	n/a	n/a
Récupération de frigos et congélos éneergivores	3 870	821	3	0%	0%	23%
Offre intégrée en nouvelle construction	1 461	1 428	2	0%	0%	4%
Soutien aux projets DUD	1	1 500 000	2	0%	0%	0%

Référence : R-3905-2014, B-0038, page 31

⁹ R-3884-2014, Phase 3, B-0155, Réponse de Gazifère à la demande de renseignements de l'ACEFO, no. 5.2

¹⁰ R-3884-2014, Phase 3, B-0153, Réponse de Gazifère à la demande de renseignements no. 3 de la Régie no. 14.4

Ci-dessous, le maintien de ces programmes pour la clientèle de Gaz Métro :

	Réel 2012-2013	CT 2013-2014	2013-2014 5/7	CT 2014-2015	CT 2015-2016	CT 2016-2017
Paramètres du programme						
¹ Économies unitaires (m³)	240	260	258	260	260	260
Constante zone B	2,40	2,40	2,40	2,40	2,40	2,40
Constante zone C	2,57	2,57	2,57	2,57	2,57	2,57
² Coût incrémental (\$)	677	677	677	677	677	677
Coûts évités \$/m³	0,303	0,253	0,253	0,341	0,341	0,341
³ Opportuniste (%)	39	39	39	39	39	39
Entraînement (%)	-	-	-	-	-	-
Bénévolat (m³)	-	-	0	0	0	0
⁴ Durée de vie (année)	20	20	20	20	20	20
Données du programme						
Nombre de participants (brut)	67	100	23	65	70	75
Nombre de participants (net)	41	61	14	40	43	46
Économies nettes totales (m³)	9 795	15 860	3 620	10 309	11 102	11 895
Aide financière unitaire (\$)	481	497	450	497	497	497
Aide financière totale (\$)	32 236	49 700	10 347	32 305	34 790	37 275
Coût du programme						
Développement & formation (\$)	0	0	0	0	0	0
Commercialisation (\$)	1 650	5 000	0	3 000	3 000	3 000
Suivi & évaluation (\$)	0	0	0	0	75 000	0
Administration (\$)	20 244	29 834	8 570	32 458	33 180	35 219
Coûts totaux (\$)	21 894	34 834	8 570	35 458	111 180	38 219
Coûts totaux du programme						
Aide financière totale (\$)	32 236	49 700	10 347	32 305	34 790	37 275
Coûts du programme (\$)	21 894	34 834	8 570	35 458	111 180	38 219
Total des coûts (\$)	54 130	84 534	18 918	67 763	145 970	75 494
Tests de rentabilité						
TNT (\$)	n/d	(128 944)	n/d	(95 427)	(166 888)	(99 925)
TP (\$)	n/d	167 126	n/d	129 996	135 044	139 573
TCTR (\$)	(8 907)	(17 760)	n/d	(11 840)	(83 107)	(11 065)
TCTR ratio	0,81	0,76	n/d	0,80	0,38	0,83

¹ R3752-2011, Gaz Métro - 9, Document 8, p.35

² R3752-2011, Gaz Métro - 9, Document 8, p. 35

³ D-2010-144, R-3720-2010, Phase 2, 2010 10 04, page 61

⁴ R3752-2011, Gaz Métro - 9, Document 8, p.35

Référence : R-3879-2014, B-0134, FENÊTRE ENERGY STAR-PE124, page 40,

De plus, l'image de la clientèle face à la propreté (environnementale) du gaz naturel, face à l'électricité dans le contexte énergétique du Québec, est nécessairement moins avantageuse, d'où l'importance de faire valoir des comportements efficaces et de promouvoir les investissements en efficacité énergétique chez la clientèle de Gazifère.

En effet, le contexte énergétique du Québec fait en sorte qu'une grande majorité du parc immobilier procède déjà à la chauffe des locaux à l'électricité, il demeure donc important de conserver la diversification de ce secteur qui a été acquise par Gazifère sur le territoire qu'elle dessert, mais qui demeure fragile à des facteurs externes.

D'un point de vue plus global, le GRAME est d'avis que la pression encourue sur la demande en électricité, particulièrement à la pointe du réseau et résultant de la chauffe des locaux milite en faveur du maintien de la part de marché de Gazifère, notamment dans le secteur résidentiel, sans compter que Gazifère a déjà investi dans son réseau de distribution. **Une modification de la position concurrentielle du gaz naturel, vis-à-vis celle de l'électricité chez les petits clients résidentiels pourrait avoir des conséquences pour l'avenir du développement de ce marché.**

Nous l'avons constaté, il y a une baisse du nombre de clients en 2014 dans le secteur résidentiel¹¹, bien que Gazifère explique cette baisse à la réduction du nombre de mises en chantier¹², la réduction de clients implique que certains clients puissent avoir choisi l'électricité comme ressource énergétique.

Dans ses efforts d'amélioration de la performance de son PGEÉ, le GRAME constate que Gazifère a procédé à des ajustements, des ajouts de programmes et ajusté à la hausse le budget prévu du PGEÉ pour l'année 2015 à 513 970 \$¹³, de ce montant, 358 970 \$¹⁴ représentent des aides financières pour la clientèle, soit près de 70 %. Comparativement à 458 228 \$¹⁵ pour l'année 2014, dont 206 178 \$ en aide financière représentant 45 % du budget demandé. De fait, Gazifère demande l'approbation de son PGEÉ pour les années 2015 et 2016 et réduit ses coûts totaux de tronc commun pour la préparation du budget du PGEÉ, de sorte que les aides financières occupent une plus grande part de ces investissements et augmentent ainsi les résultats en efficacité énergétique recherchés. **Ainsi, le GRAME ne recommande pas la réduction de ces budgets pour le cas de l'aide pour le programme Energy Star.**

Le GRAME note aussi la volonté de Gazifère de joindre l'offre à des efforts de communication, proposant deux nouveaux programmes *destinés aux ménages à faible revenu (MFR)* qui seront offerts et introduit le programme Aérotherme à condensation destiné à la clientèle commerciale et institutionnelle¹⁶.

*Pour ne pas demeurer vains, les efforts de communication de Gazifère devront continuellement s'accompagner d'une offre de programmes adaptée aux besoins de sa clientèle. C'est d'ailleurs ce qui a motivé Gazifère à proposer notamment, pour la période 2015-2016, l'introduction de deux nouveaux programmes destinés aux ménages à faible revenu (MFR), soit **Supplément pour ménages à faible revenu**, un programme innovateur initié par Gaz Métro, et **Récupérateur de chaleur des eaux de douche – OMH**, un programme dérivé de l'offre d'installation actuelle destinée aux coopératives d'habitation et aux organismes à vocation sociocommunautaire.*

Référence : B-0107, Plan global en efficacité énergétique 2015 et 2016 Gazifère inc., page 9

Le GRAME constate avec satisfaction les efforts déployés par Gazifère en ce qui a trait aux aides financières accordées aux coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire et recommande l'approbation des budgets associés à ces programmes.

¹¹ R-3884-2014, Phase 3, Pièce B-0094, GI-16, Document 1, page 10, Tableau du nombre de clients

¹² R-3884-2014, Phase 3, B-158, Réponse de Gazifère à la demande de renseignements de SÉAQLPA, Réponse numéro 1.12a)

¹³ R-3884-2014, Phase 3, B-0107, PGEÉ Gazifère, page 56

¹⁴ R-3884-2014, Phase 3, B-0107, PGEÉ Gazifère, page 56

¹⁵ R-3840-2013, B-0107, page 3 : Pour atteindre ses objectifs, Gazifère demande à la Régie de l'énergie (la Régie) d'approuver un budget de 458 228 \$ composé d'un montant de 206 178 \$ en aide financière (45 %), de 3 750 \$ pour l'évaluation des programmes prévus (1 %) et de 248 300 \$ pour tous les autres frais inhérents à sa réalisation, soit le tronc commun (54 %).

¹⁶ R-3884-2014, Phase 3, B-0107, Plan global en efficacité énergétique 2015 et 2016 Gazifère inc., page 25

Le GRAME avait fait part maintes fois de ses préoccupations et de pistes de solutions pour améliorer la participation de cette clientèle, forte d'une expérience de collaboration avec la FEECHIM pour le programme des Coopératives efficace qui eux collaborent avec Gaz Métro et Hydro-Québec à l'atteinte de résultats tangibles en efficacité énergétique.

En 2015, une part de 33,5 % du budget d'aides financières sera spécifiquement consacrée aux MFR, à l'OMH de Gatineau, aux coopératives d'habitation et aux organismes à vocation sociocommunautaire. En 2016, ce montant passe à 25,0 % du budget total d'aides financières, une diminution attribuable à la projection de participation qui diffère d'une année à l'autre. Au-delà du budget consacré, Gazifère tient à souligner l'esprit de collaboration qui s'est développé au cours des deux dernières années avec plusieurs organisations oeuvrant directement avec cette clientèle. Bien que les résultats ne soient pas encore au rendez-vous, Gazifère demeure confiante de son approche et entend la perfectionner en poursuivant ses efforts de consultation.

Référence : B-0107, Plan global en efficacité énergétique 2015 et 2016 Gazifère inc., page 9

En conclusion, le GRAME soumet qu'une réduction des budgets demandés par Gazifère transmet un message contradictoire, soit contraire à l'amélioration des efforts à mettre en place pour améliorer les résultats du PGEE et tendre vers la cible de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015.

Le GRAME a démontré dans la section précédente que Gazifère peine à atteindre la moitié de la cible en efficacité énergétique déterminée par le gouvernement dans la Stratégie énergétique 2006-2015. Par conséquent, le GRAME recommande à la Régie d'octroyer le budget réclamé initialement par Gazifère de 513 970 \$ pour l'année 2015.

Superposition des programmes

Le GRAME remarquait au dossier R-3840-2013 que dans le cas des programmes *Chauffe-eau à efficacité intermédiaire* et *Chauffe-eau à condensation*, la clientèle de Gazifère choisit des équipements plus performants¹⁷, justifiant la différence volumétrique entre ces deux programmes et démontrant que les agents livreurs encouragent des choix plus judicieux en termes d'efficacité énergétique. Le GRAME constatait cependant que contrairement à ces résultats, pour les programmes *Chaudière à efficacité intermédiaire* et *Chaudière à condensation*, la clientèle de Gazifère effectuait des choix moins performants, justifiant la différence volumétrique entre ces deux programmes¹⁸. Le GRAME recommandait que Gazifère s'assure que ses fournisseurs et agents livreurs offrent et expliquent les différences entre les programmes, ou que Gazifère réalise ce travail d'information lors de l'adhésion d'un client à ces programmes, soit qu'elle vérifie lors de l'inscription du client au programme si ce travail d'information a été fait par le fournisseur.

¹⁷ B-0047, fermeture des livres 2012, rapport annuel, plan global en efficacité énergétique 2012, page 7

¹⁸ R-3840-2013, B-0047, fermeture des livres 2012, rapport annuel, PGEE 2012, page 8

Au présent dossier, la Régie effectue un suivi de cet enjeu, auquel Gazifère indique qu'il estime qu'il est de la responsabilité de l'installateur et non du distributeur, d'orienter le client vers le type d'appareil qui convient le mieux à ses besoins à savoir une chaudière à efficacité intermédiaire ou une chaudière à condensation.¹⁹

Bien que Gazifère indique que d'un point de vue technique *l'installation d'une chaudière à condensation représente d'importants défis techniques*²⁰, le GRAME recommande à Gazifère de vérifier, via une démarche toute simple lors de la demande d'adhésion aux programmes de ses clients, s'ils ont été mis au courant des différentes possibilités offertes par les programmes du PGEÉ, *notamment par le programme de Chauffe-eau à condensation* lors d'une demande soumise pour le programme visant une chaudière à efficacité intermédiaire.

Cette manière de procéder permettrait à Gazifère de s'assurer que sa clientèle est informée des choix offerts par son PGEÉ.

¹⁹R-3884-2014, B0153 Réponse de Gazifère à la demande de renseignements no 3 de la Régie, no. 13.3

²⁰R-3884-2014, B0153 Réponse de Gazifère à la demande de renseignements no 3 de la Régie, no. 13.3

SYSTÈME DE PLAFONNEMENT ET D'ÉCHANGE DE DROITS D'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE (SPEDE)

La section suivante porte sur la Stratégie d'intégration du Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE)

Stratégie d'achat des droits d'émission de GES et coûts associés

Le GRAME annonçait vouloir vérifier le traitement comptable des unités de droits d'émission, soit vérifier si Gazifère fera porter une rémunération à titre d'immobilisation incorporelle sur les unités qui seront acquises et constate que seule une rémunération sur le solde net du CFR sera réalisée par Gazifère.

Gazifère propose la création d'un compte de frais reportés (CFR), hors base de tarification, dans lequel seront imputés les éléments suivants :

- Les achats de droits d'émission effectués par Gazifère seront débités dans le CFR au coût d'acquisition réel ;

- Les montants récupérés des clients via le cavalier tarifaire proposé seront crédités dans le CFR ;

- Le solde net du CFR sera rémunéré au taux de rendement sur la base de tarification, comme tous les autres comptes de frais reportés. Les intérêts ainsi calculés mensuellement seront capitalisés dans le CFR.

Le taux de rendement sur la base de tarification correspond au coût moyen pondéré du capital qui se calcule à partir de la structure du capital de Gazifère en appliquant les poids présumés par la Régie soit, 5% de dette à court terme, 55% de dette à long terme et 40% d'avoir de l'actionnaire. Pour l'année 2015, ce taux se chiffre à 6,76% tel que retrouvé à la pièce GI-17, document 2.2.2, page 1 de 1, ligne 7, colonne 3.

Référence : R-3884-2014, B-157, Réponse de Gazifère à la demande de renseignements du GRAME, Réponse 2.1

Le GRAME est satisfait des précisions apportées par Gazifère.

Le GRAME note que le bilan des transactions effectuées sera soumis à la Régie sur une base trimestrielle.

Le GRAME recommande que lors de ce bilan trimestriel, soit déposé par Gazifère un bilan global suivant la première période de conformité, incluant la mesure du prix moyen des droits acquis sur cette période. À ce prix moyen, le GRAME recommande que le coût d'intérêt soit ajouté pour mesurer l'impact de ce coût sur la stratégie d'acquisition des droits d'émissions qui sera autorisée par la Régie.

Maintien du compte de frais reportés hors base de tarification et portant rémunération au taux de rendement

Concernant le SPEDE, le GRAME est d'avis que le compte de frais reportés hors base doit être autorisé. Le GRAME est également favorable à l'établissement d'un cavalier tarifaire (« Rider ») facturé mensuellement aux clients afin de récupérer les coûts d'acquisition des droits d'émissions.

Cependant, le GRAME souhaite s'assurer que la stratégie retenue par Gazifère pour l'acquisition des droits d'émission ne crée pas indûment de charges de rendement (intérêts) qui pourraient être évitées, ces dernières pouvant, le cas échéant, augmenter les coûts d'acquisition de ces unités et influencer négativement la compétitivité du secteur de la distribution du gaz naturel vis-à-vis l'électricité pour notamment le marché résidentiel.

Ainsi, le GRAME recommande à la Régie de s'assurer que cette stratégie réduit au minimum ce coût d'intérêt pour la clientèle de Gazifère, dans un contexte initial de surallocation des droits d'émission²¹, bien qu'il sera peut-être nécessaire que cette stratégie soit revue pour des périodes de conformité subséquentes pouvant comporter une problématique de disponibilité des droits d'émissions. Il serait par contre très surprenant qu'à court terme, soit pour la deuxième période de conformité 2015-2017 du SPEDE au Québec, que le marché rencontre de telles difficultés.

Gazifère indique²² et puis démontre à l'aide de scénario d'acquisition de droits d'émissions²³, que des intérêts seront calculés (à titre de charges ou de crédits de charges aux clients) sur le net du solde du compte, soit sur le net des achats sur les revenus générés par le Cavalier tarifaire (*Rate Rider*). De plus, au tableau 15²⁴ Gazifère identifie les coûts évités prévus, pour 2015 et pour 2016 par m³ de gaz naturel pour le SPEDE.

Tableau 15 : Coûts évités prévus par type d'usage – 2015 et 2016

Composante	Coûts évités de 1 m ³ de gaz naturel pour Gazifère (en ¢/m ³)			
	Base	Chauffage	Base	Chauffage
	2015		2016	
Tarif 200	22,78	27,17	22,78	27,17
Redevances, RBQ	0,04	0,04	0,04	0,04
SPEDE	2,56	2,56	2,74	2,74
Total	25,38	29,77	25,56	29,95

Référence : R-3884-2014, Phase 3, B-0107, section 5.1 et tableau 15

²¹R-3884-2014, Phase 3, B-0141, p. 15

²² R-3884-2014, Phase 3, B-0145, Questions et réponses Q.4, Q.5 et Q.6

²³ R-3884-2014, Phase 3, B-0146, Simulation tables 1, 2, 3 et 4

²⁴ R-3884-2014, Phase 3, B-0107, section 5.1 et tableau 15

Concernant ce tableau, Gazifère précise que les coûts évités de 2015 et 2016 ne correspondent qu'au prix plancher associé à l'achat de droits d'émissions pour ces mêmes années.²⁵

Concernant le cas des tests du participant²⁶ Gazifère nous précise qu'elle tient compte des économies qui seront engendrées par la réduction des coûts du SPEDE, calculées avec le Cavalier tarifaire, et qui résultent de la réduction de la consommation en m³ de gaz naturel des participants aux programmes du PGEÉ pour les années 2015 (Tableau 23) et 2016 (Tableau 28).

Effectivement Gazifère en tient compte, puisqu'un participant évite tous les coûts liés à la consommation d'un mètre cube de gaz naturel, dont ceux reliés au SPEDE.

Référence : R-3884-2014, B-157, Réponse de Gazifère à la demande de renseignements du GRAME, RDDR no 3.3

Coûts évités prévus par types d'usage en fonction du Cavalier tarifaire

Gazifère identifie les coûts évités par type d'usage pour 2015-2016²⁷, en incluant la portion variable des coûts de distribution, notamment ceux relatifs à l'achat des droits d'émission du SPEDE. Le GRAME souhaite s'assurer que les coûts évités relatifs à l'achat des droits d'émission du SPEDE incluent une estimation des charges d'intérêts du compte de frais reportés demandé par Gazifère pour capter les écarts entre le coût réel d'acquisition des droits d'émission de GES et les montants récupérés mensuellement des clients par l'entremise du Cavalier tarifaire.

Le GRAME constate que Gazifère utilise un coût moyen à partir du prix plancher pour 2015 et semble, selon le tableau fourni et reproduit ci-dessous, faire évoluer ce coût en fonction des prévisions des prix plancher en 2015, et puis en 2016 et 2017.

	2015	2016	2017	Total	
Projections sans les grands émetteurs	131 071	132 466	133 890	397 427	10 ³ m ³
Émissions CO2	251 786	254 468	257 203	763 458	t CO2e
Prévision prix plancher	13,35	14,28	15,28		CAD
Exposition Gazifère	3,36	3,63	3,93	10,93	MS
Exposition au m ³	2,56	2,74	2,94		€/m ³

Référence : R-3884-2014, B-0141, page 14

²⁵ R-3884-2014, B-157, Réponse de Gazifère à la demande de renseignements du GRAME, RDDR no 3.1

²⁶ Référence : R-3884-2014, Phase 3, B-0107, Tableau 23 : Résultats – tests économiques – PGEÉ 2015 Gazifère (p.57) et Tableau 28 : Résultats – tests économiques – PGEÉ 2016 Gazifère (p.63)

²⁷ R-3884-2014, Phase 3, B-0107, section 5.1, tableau 15

Cependant, Gazifère indique en réponse à une demande de précision de la Régie²⁸, qu'elle a conservé cette composante fixe dans les calculs du coût évité de 2015 et 2016 pour toute la durée de la vie de la mesure.

Le GRAME est d'avis que cette manière de faire à court terme ne porte préjudice qu'aux résultats des tests des programmes, mais que compte tenu des travaux à réaliser pour en faire l'ajustement, il sera possible d'ajuster la portion du coût évité concernant le SPEDE pour le faire correspondre à son évolution au prochain dossier tarifaire, si la Régie le jugeait nécessaire.

En effet, il est déjà connu d'un point de vue réglementaire, que le prix plancher de la vente aux enchères pour l'acquisition d'unités de droit d'émission, établi à 10\$ en 2012, est majoré de 5 % annuellement, et indexé conformément à l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière (art. 49, al. 3 Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre, c. Q-2, r. 46.1), il serait donc approprié que Gazifère corrige ce paramètre dans le calcul des résultats des tests sur la durée des mesures des programmes en efficacité énergétique.

En conclusion, pour le cas des tests établissant la rentabilité des programmes sur la durée de vie des mesures, le GRAME est d'avis que les coûts d'acquisition des unités de droits d'émissions doivent être ajustés pour tenir compte du prix plancher évolutif, additionné du taux d'inflation et des intérêts du compte de frais reportés, et cela, à même les coûts évités utilisés pour déterminer ces résultats.

Il faudra donc ajuster aussi les coûts évités pour tenir compte d'une estimation des coûts d'intérêt.

Conclusion SPEDE

Le GRAME recommande que soit ajouté au bilan trimestriel, un bilan global suivant la première période de conformité, incluant la mesure du prix moyen des droits acquis sur cette période. À ce prix moyen, le GRAME recommande que le coût d'intérêt soit ajouté pour mesurer l'impact de ce coût sur la stratégie d'acquisition des droits d'émissions qui sera autorisée par la Régie.

Concernant les tests établissant la rentabilité des programmes sur la durée de vie des mesures, le GRAME est d'avis que les coûts d'acquisition des unités de droits d'émissions doivent être ajustés pour tenir compte du prix plancher évolutif, additionné du taux d'inflation et des intérêts du compte de frais reportés, et cela, à même les coûts évités utilisés pour déterminer ces résultats.

Ainsi, le GRAME est également d'avis qu'il faudra ajuster les coûts évités pour tenir compte d'une estimation des coûts d'intérêt découlant de la stratégie d'acquisition qui sera autorisée par la Régie.

²⁸ R-3884-2014, Phase 3, B-0153, Réponse de Gazifère à la demande no 3 de la Régie, réponse no. 15.2